



Un défi pour ma planète

Règlement pour la session 2011/2012

Cible de l'appel à projet :

Cet appel à projet s'adresse **aux structures éducatives publiques ou privées de la région Midi-Pyrénées** qui souhaitent développer un projet avec des jeunes dans le domaine du développement durable. Il peut donc s'agir :

- ✓ d'écoles maternelles ou primaires,
- ✓ de collèges,
- ✓ de centres de vacances ou des centres de loisirs,
- ✓ des établissements spécialisés,
- ✓ des maisons des jeunes et la culture.

Les associations d'Education à l'Environnement et au développement durable ne sont pas éligibles à cet appel à projet.

Contenu des actions éligibles :

Les projets proposés doivent se dérouler durant l'année scolaire 2011/2012. Il s'agira d'actions présentant un aspect pédagogique en lien avec le développement durable, **réalisées avec et pour** des jeunes.

Les thèmes abordés peuvent recouvrir la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, l'air, la gestion du bruit, des déchets, l'eau, les énergies, la qualité de vie, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations, la dynamique de production et de consommation responsables, l'environnement urbain, le patrimoine, les risques majeurs, la santé, l'alimentation...

Règlement intérieur de l'appel à projet :

Seuls seront pris en compte les frais pédagogiques du projet et, le cas échéant, le coût d'un déplacement ponctuel. Les prestations externes envisagées ne pourront pas être financées si elles sont réalisées par des associations d'EEDD bénéficiant déjà d'aides financières de la part des partenaires du CREEMP.

En outre ne seront pas financés:

- les classes de découvertes, classes vertes ou simples voyages d'étude,
- les nettoyages de rivières, d'espaces verts ou de forêts.
- Les achats de matériel électronique, multimédia et informatique

Pour les projets de type création d'un jardin il sera appliqué un forfait égal à 300€, sous réserve de sélection du projet par le jury.

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

1. **la pertinence de la démarche pédagogique envisagée et/ou de l'intérêt éducatif** au regard des politiques menées dans le domaine choisi,
2. **la qualité de l'engagement des jeunes** et de l'ensemble de la communauté éducative,
3. **la qualité des partenariats mis en place**,
4. **la pertinence du " défi" au regard des enjeux du développement durable** et ses 3 piliers
5. le budget de l'action
6. **la valorisation du projet** au sein de la communauté éducative de l'établissement et auprès de la société civile.

7. l'analyse des projets antérieurs portés par la structure

Modalités d'inscriptions :

Les dossiers de participation sont à remplir **exclusivement en ligne** sur le site du CREEMP: www.creemp.org, sur lequel vous trouverez toutes les informations relatives à cet appel à projets (dossiers de participation, résultats, exemples de projets d'années antérieures)

Calendrier :

- ✓ Lancement du dispositif : septembre 2011
- ✓ Date limite **d'enregistrement de votre dossier en ligne** : 3 novembre 2011
- ✓ Instruction des dossiers : courant novembre 2011
- ✓ Réunion du jury : 25 novembre 2011
- ✓ Notification et publication des résultats : avant le 16 décembre 2011

Jury, labellisation et financements

Le jury, composé de représentant des instances du CREEMP, se réunira le 25 novembre 2011 pour arrêter la liste des projets retenus. Les projets sélectionnés par le jury seront labellisés **Un défi pour ma planète** et pourront éventuellement faire l'objet d'un financement.

Les financements apportés relèvent :

1. du contrat de plan État / Région pour les services de l'Etat et la Région,
2. de la la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)
3. de l'agence de l'eau Adour-Garonne pour des projets dans le domaine de l'eau.

Avertissement : Une fois votre projet sélectionné, il vous faudra nous transmettre un dossier plus complet relatif à votre projet et votre structure. En fonction de l'organisme qui financera votre projet (Région, Etat ou Agence de l'eau) le virement de la subvention pourra être postérieur à la fin du projet et sur présentation des factures.

Evaluation et valorisation des projets

Dès la réalisation du projet et au plus tard en septembre 2012, les porteurs de projets devront remplir en ligne sur le site du CREEMP la fiche d'évaluation et de valorisation du projet accompagnée, autant que possible, de photos, dessins et/ou témoignages des acteurs du projet (enfants et adultes).

Toute structure n'ayant pas retourné la fiche de valorisation ne sera pas éligible à l'appel à projet les années ultérieures.

Informations complémentaires :

Un défi pour ma planète est un appel à projets régional **organisé par le comité régional d'éducation à l'environnement de Midi-Pyrénées (CREEMP)** qui rassemble les acteurs institutionnels et associatifs chargés de promouvoir l'éducation au développement durable :

- ✓ la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL),
- ✓ la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS),
- ✓ l'académie de Toulouse,
- ✓ la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF),
- ✓ le conseil régional de Midi-Pyrénées (CR),
- ✓ l'agence pour la maîtrise de l'énergie (ADEME),
- ✓ l'agence de l'eau Adour Garonne (AEAG),
- ✓ l'agence régionale pour l'environnement de Midi-Pyrénées (ARPE)
- ✓ l'association GRAINE Midi-Pyrénées.

Pour toute question : Votre interlocuteur est Savine ANDRY (DREAL), 05 61 58 65 62